



2021-2022

GÉNÉRALITÉS

1/ École et Cinéma est une opération nationale. Elle fût coordonnée pendant 25 ans par l'association « **Les enfants de cinéma** » et a été confiée en 2019 par le CNC à l'association « **Passeurs d'images** ».

2/ École et Cinéma regroupe des actions de sensibilisation au cinéma pour les élèves de la GS au CM2. Ce dispositif vise à une formation de l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle. Il favorise le visionnement et l'étude d'œuvres contemporaines et du patrimoine. Et permet d'acquérir les bases d'une première culture cinématographique commune.

3/ Cette opération entre dans le cadre des projets culturels des écoles et du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'élève. Elle participe aux apprentissages en français, arts visuels, histoire des arts, histoire, géographie, TICE, etc.

4/ Sur le temps scolaire, ce dispositif est une activité obligatoire, et doit donc être proposé aux élèves gratuitement.

5/ Pour chaque film présenté, un temps de formation est proposé aux enseignants.

6/ La Coursive, scène nationale de La Rochelle accueille le dispositif depuis sa création en 1994.

LES RÉFÉRENTS ÉCOLE ET CINÉMA 17

Florence Guarino, secrétariat Ecole et Cinéma à La Coursive f.gurino@ac-poitiers.fr 05 46 31 34 00

Luc Lavacherie, coordinateur des salles de cinéma pour le dispositif en Charente-Maritime l.lavacherie@ac-poitiers.fr 06 44 33 21 40

Martine Bézagu, coordinatrice départementale en éducation artistique et culturelle DSDEN17 mdac1.ia17@ac-poitiers.fr 05 16 52 68 69

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1/ L'opération s'inscrit dans le projet d'école et le PEAC de l'élève, et s'adresse aux classes de la GS au CM2.

2/ Les enseignants s'engagent à assister avec leurs élèves aux projections des trois films parmi la sélection nationale, au rythme d'une séance par trimestre.

3/ L'inscription à École et Cinéma engage chaque enseignant à respecter la philosophie du dispositif, et notamment, à participer à **toutes** les journées de pré-visionnement/formation des films qui sont proposés. Une ou deux de ces journées (selon les circonscriptions entrent dans le plan de formation des enseignants).

4/ Un bilan est demandé en fin d'année. Les travaux pourront apparaître dans l'onglet Cinéma dans la rubrique « valorisation mutualisation » du nouveau Blog EAC17.

QUESTIONS PRATIQUES

1/ Les séances ont un coût réduit de 2,50 euros par élève. Les frais de transport des élèves et les entrées des élèves sont à la charge de l'école.

2/ Des documents destinés aux élèves et aux enseignants sont remis lors des journées de formation.

3/ Un accompagnement pédagogique est également proposé pour chaque film par la coordinatrice départementale en EAC.

LES 1/2 JOURNÉES DE FORMATION

1/ Elles sont un accompagnement indispensable pour exposer réellement enseignants et enfants à la programmation proposée. Pour chaque film présenté, un temps de formation est proposé aux enseignants (pré-visionnement et séance de travail, à La Coursive, le mercredi matin).

2/ Lors de ces formations, les enseignants reçoivent une pochette individuelle avec les fiches enfants et affichettes.